Réf. Farde e-Assemblées : 2430270

N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Sports.- Subsides soutien régional Covid Sports 2021.- Montant total : 56.842,07 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021 et sous réserve de l'approbation du feuilleton n°1 des modifications budgétaires 2021 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides pour le soutien régional Covid Sports 2021 pour un montant total de 56.842,07 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021, à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 1.702,07 EUR à l'asbl "Entr'Aide des Marolles";
2) 430,00 EUR à l'asbl "Bucs Bears Promotion";
3) 970,00 EUR à l'asbl "Volpe Brussels Boxing Club";
4) 2.300,00 EUR à l'asbl "Zwemclub De Eendjes Schaarbeek";
5) 1.320,00 EUR à l'association de fait "Zwemclub De Eendjes NOH";
6) 620,00 EUR à l'asbl "De Durvers";
7) 860,00 EUR à l'asbl "ZVC De Wulle Bieste";
8) 1.320,00 EUR à l'asbl "Vision Solidaire";
9) 350,00 EUR à l'association de fait "V.C KWB - NOH";
10) 1.360,00 EUR à l'asbl "Société Royale Union Nautique de Bruxelles";
11) 430,00 EUR à l'association de fait "Traditional Shotokan Karaté-Do";
12) 740,00 EUR à l'asbl "The Friends of Brussels";
13) 350,00 EUR à l'asbl "Tanz der Zuckerfee Cie";
14) 2.410,00 EUR à l'asbl "Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels";
15) 620,00 EUR à l'asbl "Straffe Ketten Rugby Football Club";
16) 1.010,00 EUR à l'asbl "Spotlight";
17) 20.400,00 EUR à l'asbl "Sporting Bruxelles F.C";
18) 1.400,00 EUR à l'asbl "Sporta Evere Volley";
19) 2.020,00 EUR à l'asbl "Splash Brussel";
20) 1.870,00 EUR à l'asbl "Rugby Club Racing Jet de Bruxelles";

21) 660,00 EUR à l'asbl "Sunday's Club";
22) 3.850,00 EUR à l'asbl "R.S.C.A. Center Brussel's";
23) 2.450,00 EUR à l'asbl "Royal Brussels Lawn Tennis Club";
24) 780,00 EUR à l'association de fait "Pétanque Club Communal";
25) 470,00 EUR à l'association de fait "P.C. Djembees";
26) 580,00 EUR à l'asbl "NEK-IN";
27) 390,00 EUR à l'association de fait "Les Pêcheurs Laekenois";
28) 1.250,00 EUR à l'asbl "Les Gazelles de Bruxelles";
29) 780,00 EUR à l'association de fait "Badminton Club 'Les fous du Volant'";
30) 3.150,00 EUR à l'asbl "Les Amis du Primerose".

Annexes :